

Amongst the Courts

COURT MEMPHRETAGOG, No. 902.

From the official report of the C. D. H. C. R. of this Court, we learn with pleasure that "it is in the best working order it has ever been since it was organised, the membership is slowly but steadily increasing, the F. S. reports are promptly made, and the work generally is carried on in a business like manner." Well, we see that the High Treasurer has been there. Keep on, brethren, attend to your meetings, and you will be sure to always rank amongst the "good Courts."

COURT ST. BERNARD, No. 1401.

Welcome within our ranks is "Le Forestier," a long f-lt for want supplied. Our representation were prepared to indorse the scheme should it be brought upon them in Sherbrooke; our Court, with a membership of 47 members, gives "Le Forestier" their entire support.

High Treasurer Miller favored our Court with his presence, and by delivering a lecture on the history of the Order that was appreciated by all is manifested by the applause and hearty cheers rendered by members present. Come again Bro. Miller.

We had the honor and pleasure of beholding within our hall Quebec's Promising Rose. We know not to what Ontario's big Roses apply, but we are assured our Rose enlivens an audience, and brings to light sweet odors of forestry. Our Chief Ranger rightly suggests that our merchant members close their stores at eight p. m. meeting nights in order to give themselves and clerks an opportunity to attend meetings and take part in deliberations. Their presence are solicited.

An enthusiastic meeting took place February 18th, there being question of Forestry Law advanced and argued upon; this is as it should be, it brings up questions that induce members to study the Constitution thereby making members more familiar with their duties and infusing more enthusiasm in the Court.

ARTHUR PELTIER

Marchand-Tailleur

No 1837 RUE STE-CATHERINE

Tailleur des Forestiers Royaux

Chef de la Cour Ste-Hélène No 1019

PRIX SPECIAUX POUR LES FORESTIERS

SATISFACTION GARANTIE

Echos des Cours

COUR FULLUM, No 921.

Une des bonnes Cours du quartier Est de Montréal où l'hospitalité et les sentiments fraternels sont des plus sincères. Quoique peu nombreuse en membres, les séances de cette Cour sont des mieux suivies et sont des plus attrayantes.

Fait remarquable dans cette Cour, c'est que depuis sa fondation à ce jour, pas un seul de ses membres ne s'est trouvé suspendu.

Les confrères d'autres Cours, dans leurs pérégrinations nocturnes sont invités à passer quelques instants parmi les membres de la Cour Fullum où l'accueil le plus chaleureux leur sera fait.

A. B.

COUR STE-HÉLÈNE, No 1019.

Ce n'est pas une sinécure que d'être officier de la Cour St-Hélène, seulement deux séances durant un an à laquelle il n'y a pas eu d'initiation, aussi voilà cette Cour avec 200 membres.

Il ne faut pas oublier que la Cour Ste-Hélène a remporté la bannière dans un concours et que plusieurs de ses membres assistent de temps à autre aux séances de la Cour Champlain et reviennent en se disant qu'un étendard irait fort bien avec leur bannière. Confrères de la Cour Ste-Hélène courage et profitez du moment que le Fort Champlain est gardé par une nouvelle garnison et ne vous arrêtez que lorsque la victoire sera complète.

F. C.

COUR BELL, No 1023.

La séance du 23 janvier de cette Cour à laquelle assistait confrère Alf Beaujean, D. D. H. C. F., a été une des plus intéressantes et des mieux discutées qui ait eu lieu depuis longtemps.

Après l'installation des officiers qui a été conduite par le D. D. H. C. F., assisté de plusieurs membres d'autres Cours, confrère Alf Beaujean a annoncé la création prochaine d'un journal de langue française qui sera l'organe de l'O. I. F., en cette province. Cette nouvelle a causé une vive satisfaction; ce qui prouve l'urgence de la création de ce journal.

La Cour Bell a été fidèle à l'appel du Haut Chef Forestier, et par son énergie et sa persévérance a admis durant les trois mois écoulés vingt-un nouveaux membres, qui seront à n'en point douter de dignes propagateurs des principes de l'O. I. F.

A. B.

COUR EVELINE, No 1159.

Composée presque exclusivement de marchands, de financiers et d'hommes de professions libérales, la Cour Eveline fait bonne figure dans l'Ordre, et la liste de ses membres compte des confrères tels que l'échevin Préfontaine; le chef Hughes; Lomer Gouin, avocat; Adolphe Brosseau, de la maison Brosseau et Cie; Octavien Rolland de la manufacture de papier Rolland; N. Beaudry, bijoutier; Armand Larue, marchand-tailleur; J. R. Bourdeau, marchand de fourrures; J. Kelly de la maison Kelly frères; L. Labrie, le financier de la maison Rolland et fils; etc., etc. Continuez confrères de la Cour Eveline à recruter des membres tels que ceux qui composent actuellement votre Cour et vous aurez puissamment contribué à la stabilité de notre Ordre.

F. C.

COUR STE BRIGIDE, No 1398.

Fondée en octobre 1893, avec 18 membres, cette Cour grâce à l'énergie de ses officiers et surtout de son digne et sympathique médecin, confrère I. Laviolette, est arrivée à ce jour au chiffre de 98 membres et sur ce nombre 37 ont été initiés durant les trois premiers mois du concours de la Haute Cour de Québec.

Toute la Cour est enchantée de la bonne nouvelle qui lui a été communiquée tout dernièrement, savoir: la fondation par un syndicat d'entrepreneurs membres de l'Ordre, d'un journal en langue française qui sera l'organe de l'Ordre Indépendant des Forestiers de cette province.

A. B.

COUR No 1775.

Une nouvelle Cour a été instituée jeudi soir, le 21 courant, par le Haut Chef Forestier Morin. Ont été élus officiers pour le terme:

Député de la Cour, Alf Lalonde; Chef Forestier, J. Valiquet; Vice-Chef Forestier, J. E. Bélanger; Ex-Chef Forestier, N. Liberté; Orateur, J. L. H. Marcil; Secrétaire-Archiviste, J. M. Z. D'Aoust; Secrétaire-Financier, Jos. Goyer; Trésorier, O. Lapointe; 1er Garde Forestier, A. St Onge; 2d Garde, C. Lafortune; Sentinelles, Chs. Legris et G. Sirois; Médecin-Examinateur, J. O. D'Aoust.

Un vote de reconnaissance et de remerciement fut donné en faveur de M. O. Lapointe, J. Valiquet et du docteur D'Aoust, pour leur dévouement et les services qu'ils ont rendus à l'organisation de cette Cour, et aussi au Haut Chef Forestier Morin, pour les soins qu'ils ont apportés à ses instructions.